

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE

44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149

79061 NIORT CEDEX 9

TELEPHONE : 05.49.06.39.36

TELECOPIE : 05.49.24.63.32

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2012/003 V 1157

Enquêteur : Patricia HUTCHINSON

Courriel : patricia.hutchinson@dgfip.finances.gouv.fr

1. **Service consultant** : DEUX-SEVRES AMENAGEMENT
2. **Date de la consultation** : 10 décembre 2012
3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'un terrain.
4. **Propriétaire présumé** : Communauté d'Agglomération de Niort.
5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune d'AIFFRES

Parcelle tout en longueur, située le long d'une petite exploitation agricole, dans le périmètre de la ZAC BATIPOLIS, lieu-dit Le Champ Prot et cadastrée section ZX n° 126 pour 773 m².

6. **Urbanisme** : En zone AUX au PLU.
7. **Origine de propriété** : Ancienne.
8. **Situation locative** : Estimé libre à la vente.
9. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale du terrain, sur la base de 1,60 € le m², est de l'ordre de 1 200 €.

10. **Observations** :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 14 décembre 2012

Pour l'Administrateur Général
des Finances Publiques,
Le Contrôleur des Finances Publiques
Patricia HUTCHINSON

